

FAQ ou questions fréquentes sur la formation professionnelle

1 - Comment financer une formation professionnelle ?

- Financement dans le cadre du CPF (Compte Personnel de Formation)
- Financement par votre employeur dans le cadre du plan de formation
- Financement dans le cadre du CIF (Congés Individuel de Formation)

NB rapprochez-vous du responsable des ressources humaines ou de la formation pour connaître les modalités de chacun de ces modes de financement.

2 - Quels sont les documents que le responsable de formation recevra suite à mon inscription et quand ?

Une confirmation d'inscription accompagnée (sauf si déjà téléchargés) de votre convention, du programme et du devis vous seront adressés par e-mail juste après votre inscription. En cas de prise en charge par un OPCO (Les opérateurs de compétences), vous devez lui transmettre votre convention de formation et un devis dès réception.

La convocation de stage est adressée au stagiaire à l'inscription en distanciel et au moins 48 h avant la date de début du stage en présentiel. Les envois sont faits sur la boîte mail renseignée au départ par l'entreprise ou par le souscripteur si celui-ci est individuel.

L'attestation de présence, l'attestation de formation conforme à la réglementation du secteur et le guide résumé de la formation avec webographie ou documents sont remis ou envoyés à l'issue de la formation ou mis à sa disposition dans son compte interne.

Tous ces documents sont numérisés, et si vous ne les avez pas reçus, vous pouvez les demander à tout moment (par mail contact@france-formation.com avec vos références de souscription, et ils vous seront adressés dans les meilleurs délais.

3 - À quel moment doit-on payer la formation ?

Nos factures son payables comptant et sans escompte, à l'inscription ou à réception de facture après délai de rétractation pour les souscripteurs non professionnels.

Si le paiement a lieu à l'inscription, vous recevez une facture « Acquittée » par retour et les autres documents une fois la formation terminée.

En cas de retard de paiement, Une pénalité de retard au taux d'intérêt légal en vigueur sera appliquée pour toute somme demeurée impayée à son échéance, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure

4 - Comment procéder pour un règlement de la formation en présentiel par un OPCO ou un financeur public?

La demande doit figurer lors de la procédure d'inscription, au moment de l'indication du mode de paiement mais vous ne pourrez démarrer votre stage avant réception de l'accord de financement par l'organisme de formation.

Juste après inscription, nous vous envoyons les documents cités à la question 2 dont la convention de formation et le programme.

Il vous faut les transmettre avec la demande de prise en charge à l'OPCO ou au financeur public impérativement avant le début de la formation et dans les délais exigés.

5 - Puis-je annuler mon inscription et quelles sont les conditions d'annulation ?

Tout d'abord, sachez que seul le contrat signé à titre particulier et non de professionnel bénéficie d'un droit de rétractation dès signature soit 10 jours pour les contrats signés sur place, soit 14 jours pour ceux signés à distance ou hors établissement. L'exercice de la rétractation est fait par retour du bordereau de rétractation (modèle en bas des conditions générales de vente) dûment signé, complété et envoyé en lettre recommandée avec accusé de réception papier ou sous forme électronique avec accusé de lecture.

Pour le professionnel et en application de l'article L. 6354-1 du code du travail, il est convenu entre les signataires de la convention que, faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation du fait de l'organisme de formation, ce dernier remboursera au co contractant les sommes qu'il aura indûment perçues. Par ailleurs, le non - suivi partiel ou total du co- contractant à la session de formation donnera lieu à facturation et paiement total par celui – ci au titre de la formation professionnelle continue, sauf cas de force majeure ou spécifique et signalé à l'organisme de formation préalablement à la formation par lettre recommandée avec accusé de réception ou sous forme électronique avec preuve de lecture.

En cas de renoncement ou de réalisation partielle de la prestation imputable au co contractant, celui – ci s'engage à verser à l'organisme de formation une somme égale à la facturation à titre du dédit. Ces dépenses resteront à la charge du client qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au développement de la formation professionnelle continue.

Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO (Opérateur de Compétences). Si le souscripteur est un particulier, il bénéficie d'un droit de rétractation comme indiqué sur l'avis fourni en annexe des conditions générales de vente et à l'aide d'un bordereau ou sur papier libre

6 - Quels sont les horaires et le lieu de formations ?

Les formations en présentiel chez France Formation Services débutent et se terminent aux heures indiquées sur les convocations et les feuilles d'émargement. Sauf exception, ces formations durent 7 heures par jour.

S'il s'agit d'une formation à distance (Visio formation ou E-learning) où il n'y a ni lieu ni horaires prédéterminés, le mail d'inscription et sa confirmation vous précisent seulement le mode de connexion, son identifiant et mot de passe. Pour la Visio formation, les horaires de connexion sont indiqués comme ceux du présentiel du fait d'une formation collective.

7 - Quels sont les différents types de formations proposées ?

France Formation Services, vous propose une offre de formations diversifiée :

- Les formations catalogue courtes : réglementaires ou gestion et management
- Les formations sur mesure réalisées en intra et qui demandent une personnalisation des supports
- Les formations ouvertes à distance (FOAD) appelées également formations en distanciel (E-learning et Visio formation)

NB : les inscriptions sont effectuées au nom de l'entreprise qui inscrit un ou plusieurs stagiaires. A la demande, il est cependant possible d'inscrire un stagiaire à titre individuel sur un formulaire contractuel spécifique

Vous pouvez aussi vous inscrire par mail ou fiche contact sur une liste d'attente, soit parce que votre disponibilité n'est pas certaine, soit parce qu'aucune session de formation en présentiel ou visio - formation n'est disponible

8 - Les formations France Formation ?

Certaines professions tels que les conseillers en gestion de patrimoine, les courtiers d'assurance, les agents immobiliers, les restaurateurs sont soumis à une obligation de formation professionnelle continue. Un décret a fixé le cadre, la déontologie, les moyens et les objectifs de la formation concernée. Par exemple, pour les agents immobiliers, les restaurateurs, les agents ou courtiers d'assurances, le décret concerné oblige les intéressés à suivre un minimum d'heures de formations métiers pour pouvoir prétendre exercer leur métier et/ou renouveler leur carte professionnelle ou habilitation.

9 - Quelle est la différence entre une formation intra et une formation sur-mesure ?

Une formation intra est une formation reprise au catalogue et personnalisée pour répondre à votre contexte ; elle est réservée à vos collaborateurs et a lieu dans vos locaux ou ceux de votre choix.

Une formation sur-mesure est créée de toutes pièces à partir de votre cahier des charges pour coller à vos attentes et besoins spécifiques.

10 - Quel est le nombre minimum/ maximum de stagiaires pour une formation intra-entreprise ?

En général, de 1 (pour des formations en face à face) à 12 participants, mais nous pouvons vous proposer sous un format différent des formations conférences permettant d'accueillir plus de stagiaires, avec des objectifs pédagogiques différents.

11 - Comment et pourquoi créer un compte client ?

Pour créer un compte, vous pourrez cliquer sur le lien « créer un compte » ou le créer lors d'une commande, au cours de l'inscription. Dans ce cas votre compte est rattaché à l'adresse mail que vous avez saisie lors de votre commande. Cette fonctionnalité n'est pas encore effective, ni celle du paiement en ligne

Un compte client sert à mémoriser toutes les données saisies sur le site (coordonnées, noms et coordonnées des stagiaires, adresse de facturation). Vous pouvez ainsi les retrouver lors d'une prochaine visite. Grâce à ce compte, vous pouvez consulter l'historique de vos commandes et mettre à jour vos données.

En cas de problème de connexion à votre compte client, nous vous invitons à vérifier que les login et mot de passe que vous utilisez sont corrects.

Si le problème persiste, réinitialisez votre mot de passe en cliquant sur le lien « Mot de passe oublié ? » qui se trouve dans le formulaire de connexion, en indiquant votre adresse email avec laquelle vous avez créé votre compte.

Si nous n'y parvenez toujours pas, contactez-nous sur technique@france-formation.com

12 – Quel est le numéro de déclaration au RCS ou d'activité de France Formation Services ?

Numéro d'immatriculation au Registre du Commerce de Marseille : B 808 028 427 - Numéro d'enregistrement de formation professionnelle continue : 93 1316643 13 - Directeur Général : Patrice Gaillard

